

rement la vie monastique. Il fut donc décidé, après qu'on eut obtenu des Sœurs un consentement à peu près unanime, que l'abbé de Rampalle resterait chargé de solliciter la bulle nécessaire. Le bon prêtre s'y employa aussitôt.

§ 1^{er}. — Monastère primitif d'Arles.

Bulle
d'érection,
1624.

Le Saint-Siège était alors, en 1624, occupé par le pape Urbain VIII. Se rendre à Rome eût exigé un déplacement considérable, et l'on redoutait des lenteurs : c'est pourquoi, muni de plusieurs recommandations épiscopales, entre autres de celle de l'archevêque d'Arles lui-même, le pieux mandataire s'adressa au vice-légat d'Avignon, dont les pouvoirs s'étendaient à toute cette partie de la France¹. Ses démarches, appuyées de telles protections, eurent un plein et prompt succès : une bulle, datée de la même année 1624, autorisa la Mère Jeanne de Rampalle à ériger en monastère sa congrégation d'Arles, et même toute autre qu'elle aurait formée ou formerait dans la suite. On sollicita du roi Louis XIII des lettres-patentes, que le parlement d'Aix enregistra sans difficulté; et dès le 21 octobre, fête de S^{te} Ursule, avait lieu la cérémonie de la vêtue solennelle. Le voile fut porté à la Mère Jeanne dans sa chambre, d'où elle ne pouvait plus sortir, et le prélat le donna lui-même à sept autres Ursulines des plus anciennes. L'histoire a conservé quelques-uns de leurs noms : Honorée Finé de *Tous-les-Saints*, cousine de la supérieure; Jeanne Le Faucher de *Saint-Jean-Baptiste*; Anne Vachier de *Sainte-Euphrosyne*, et Louise de *Jésus*. Elles s'attendaient toutes à faire les deux années de noviciat prescrites : leur ferveur, leur admirable régularité, engagèrent l'archevêque à user en leur faveur de la faculté qu'on lui avait concédée : le 19 janvier 1625, il vint recevoir leurs vœux

¹ Est-il nécessaire de rappeler qu'à cette époque, et jusqu'en 1791, Avignon et le Comtat-Venaissin appartenaient aux États de l'Église?